

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07024751

TRIBUNAL DE COMMERCE

02 -02- 2007

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477506749

Dénomination

(en entier) **ART & WOOD**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : boulevard des Rendanges, 16 à 1370 Jodoigne

Objet de l'acte : **Augmentation de capital - transfert du siège nomination gérant statutaire****Texte**

D'un procès-verbal dressé par le notaire Benoît COLMANT à Grez-Doiceau, en date du dix-sept janvier deux mille sept, portant à la suite « Enregistré à Jodoigne le 18/01/ 2007 vol. 786 fo. 65 case 20. Reçu 25 euros. Signé l'Inspecteur principal », il résulte que l'assemblée de la société privée à responsabilité limitée "ART & WOOD", dont le siège social est établi à 1370 Jodoigne, Boulevard des Rendanges, 16, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit: PREMIERE RESOLUTION L'assemblée décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante : 5020 Namur, Rue Maurice Brossius, 62.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier CAMBIER de sa fonction de gérant non statutaire de la société. L'assemblée décide de nommer Monsieur Olivier CAMBIER, ici présent et qui accepte, en qualité de gérant statutaire de la société pour une durée illimitée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente mille euros (30.000,-EUR) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) à quarante-huit mille six cents euros (48.600,- EUR), moyennant majoration du pair comptable des actions existantes, sans création d'actions nouvelles. Cette augmentation de capital sera souscrite en espèces et entièrement libérée. Monsieur CAMBIER Olivier, domicilié à 5000 Namur, Rue E. Hambursin, 41, Lequel déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société privée à responsabilité limitée «ART & WOOD» et déclare souscrire à l'augmentation de capital. Le souscripteur déclare et l'assemblée reconnaît que l'augmentation du capital ainsi souscrite a été entièrement libérée en espèces. L'assemblée requiert le notaire soussigné d'acter que le capital est ainsi effectivement porté à quarante-huit mille six cents euros (48.600,- EUR) et est représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales, sans mention de valeur nominale.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le texte des articles 2, 5 et 6 des statuts comme suit :

Article 2 « Le siège social est établi à 5020 Namur, Rue Maurice Brossius, 62. Il peut être transféré en tout endroit de la région de Bruxelles-Capitale ou de la région de langue française de Belgique par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en résulte. La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger. »

Article 5

Le capital social est fixé à quarante-huit mille six cents euros (48.600,- EUR). Il est représenté par CENT QUATRE-VINGT-SIX (186) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Article 6

« Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée soit par l'associé unique, soit par une ou plusieurs personnes, associées ou non, nommées avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale. En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs mandataires, associés ou non. Est nommé gérant statutaire sans limitation de durée : Monsieur Olivier CAMBIER, qui accepte. »

Pour extrait analytique conforme,

Benoît COLMANT,

Notaire associé

Déposé en même temps: expédition du procès-verbal avec statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature